REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la cohésion sociale
Commission cantonale de la famille

Commission cantonale de la famille
p.a. OAIS
Rue de Lyon 89-91
1203 Genève

N/réf. CMO-nl

Genève, le 25 mars 2025

Commission cantonale de la famille (CCF)

Rapport d'activité législature 2024-2029
1ère année
(1er février 2024 au 31 janvier 2025)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOf; A 2 20);
- Article 8 du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOf; A 2 20.01);
- Article 3 du règlement instituant une commission cantonale de la famille, du 26 juillet 2000 (RComFam; J 5 03.06).

II. Compétences de la commission

Pour rappel, la CCF a pour mission :

- d'assister le Conseil d'Etat dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique familiale du canton;
- de favoriser la complémentarité et la coordination des activités, des équipements et des projets des divers acteurs, publics et privés, de la politique familiale;
- d'assurer le suivi de l'évolution des réalités familiales et de définir, le cas échéant, les nouveaux besoins que devrait couvrir la politique familiale;
- de donner des avis et de formuler des propositions sur toutes les questions générales relatives à la politique familiale.

III. Activités de la commission

De février 2024 à janvier 2025, la CCF s'est réunie à 7 reprises.

La commission cantonale de la famille a été présidée jusqu'au 30 novembre 2024 par M. Jean Blanchard. La présidence de la commission a été reprise par M. Didier Crettol au 1er décembre 2024.

Après avoir examiné le rapport de l'Université de Genève portant sur l'analyse des politiques familiales du canton dans une perspective de parcours de vie, la commission a constaté qu'il existait peu de mesures en faveur de la population âgée entre 15 et 25 ans.

Pour cette catégorie de population, la commission a relevé que l'un des enjeux majeurs concernait le phénomène du décrochage scolaire, en particulier parce qu'il impacte non seulement le jeune en tant que tel mais également la famille dans sa globalité.

Afin de mieux appréhender les facteurs contribuant à ce phénomène et ses conséquences sur les jeunes concernés et leur entourage, plusieurs acteurs ont été auditionnés par la commission :

- intervention de l'Observatoire des familles de la Faculté des sciences de la société sur le décrochage scolaire : *"Le décrochage scolaire à Genève et les dynamiques familiales : enjeux et perspectives"*) ;
- intervention du service de la recherche en éducation (SRED) : *"Le décrochage scolaire à Genève : indicateurs, parcours et expériences des jeunes*";
- intervention du pôle insertion de la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS) : *"Principaux dispositifs et projets en cours pour l'insertion des jeunes".*

Sur la base de ces auditions, la commission a recensé différentes mesures visant à prévenir et à promouvoir l'égalité des chances dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire.

<u>Mesures de prévention en faveur des parents</u> :

- améliorer l'accompagnement des mères souffrant de stress prénatal ;
- proposer des accompagnants à l'intégration scolaire ;
- déployer davantage l'action préventive en milieu familial ;
- optimiser le recours à la Source Bleue ;
- renforcer le soutien financier aux diverses associations qui fournissent un coaching parental et des actions de prévention à l'attention des enfants avec un trouble du développement ou de socialisation ;
- améliorer la communication des informations au sein des écoles primaires.

<u>Mesures de prévention en faveur des jeunes</u> :

- améliorer les phases de transition (sorties du cycle, apprentissage, stages, etc.) ;
- envisager un dispositif centralisé qui permettrait aux jeunes de connaître toutes les mesures d'insertion professionnelle qui s'offrent à eux ;
- proposer un accompagnement personnalisé si besoin ;

- améliorer le suivi des jeunes suivis par l'Hospice général ;
- favoriser la formation pour adultes ;
- lutter contre toutes formes de discrimination.

Mesures visant à promouvoir l'égalité des chances (soutien aux parents) :

- sensibiliser les familles et tout autre personne en contact avec des enfants sur les violences éducatives ordinaires ;
- renforcer les mesures de relève parentale ;
- développer et faciliter le dialogue famille-école ;
- soutenir les dispositifs d'échanges entre pairs ;
- renforcer les mesures ciblées en faveur des enfants attentes de troubles DYS ou TDA/H ;
- informer et renforcer l'offre en matière de guidance parentale et de thérapie familiale ;
- favoriser l'accès à des conditions de logement favorables ;
- prestations financièrement supportables : veiller à ce que les familles avec des moyens économiques modestes puissent accéder aux mesures proposées.

Mesures visant à promouvoir l'égalité des chances (soutien aux jeunes) :

- améliorer les possibilités de stages professionnels ;
- renforcer les mesures de relève en faveur des jeunes proches-aidants ;
- capitalisation de l'expérience acquise (développement des micro-certifications).

En parallèle, la commission a poursuivi ses travaux en lien avec la refonte de son site internet (www.familles-geneve.ch), en collaboration avec une agence mandatée à cet effet. L'objectif étant d'adapter son site internet graphiquement, au niveau des menus et des contenus en intégrant la cartographie établie par l'Université de Genève qui recense les mesures existantes selon une perspective de parcours de vie et de rendre l'information accessible (lisibilité facile et multilingue).

Enfin, la commission a organisé en partenariat avec l'association Avenir Familles un cycle annuel de 4 conférences (entrée libre) sur la thématique des familles face aux écrans :

- Enfants et parents : pour un usage équilibré des écrans, avec S. Tisseron, le 25 mars 2025
- Adolescence, sexualité et partage d'images intimes, avec Y Barrense-Dias et C. Jacot-Descombes, le 6 mai 2025
- Les écrans et leurs effets sur le développement du très jeune enfant, avec E. Gillioz, le 7 octobre 2025
- Le smartphone des adolescent-es : regard sur leur pratique en ligne, avec M. Collela, le 11 novembre 2025

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat est assuré par l'OAIS.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- organisation des séances du bureau et des séances plénières ;
- prise des procès-verbaux ;
- recensement des jetons de présence.

V. Parité

Durant la première année de la législature 2024-2029, sur un total de 17 commissaires, 12 étaient des femmes (71%) et 5 des hommes (29%).

VI. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOf)

5'350 francs.

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOf)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOf)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOf)

1'023 francs.



M. Didier Crettol
Président